

Commune de Montferrand

Procès – verbal de réunion

Séance du 23 mars 2017

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Nombres de Conseillers
Municipaux présents : 10

Date de convocation : 20/03/2017

L'an deux mil dix sept et le vingt trois du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes CASTOR Christelle, FAURE-CABANE Magali, Mrs BERNIER Jean-Paul, BONDOUI Régis, PERALTA François, PRIZZON Charles, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusés : Mmes ANTONY Isabelle, GAIANI Anne, Mrs CLIMENT Jean-Marie, DARCOS Nicolas,

Secrétaire de séance : Mr Régis QUINTA

Point 1 : Vote compte administratif - Budget M14 - Fonctionnement : Dépenses : 373.645,93 € / Recettes : 507.111,75€ / Excédent de clôture : 133.465,82 € / Résultat antérieur reporté : 395.105,45 € / Intégration résultat C.C.A.S. : 228,07 € / **Résultat de clôture de l'exercice : 528.799,34 €** - Investissement : Dépenses : 111.341,44 € / Recettes : 165.398,82 € / Résultat de l'exercice : 54.057,38 € / Résultat antérieur reporté : - 132.042,81 € / Restes à réaliser en dépenses : 44.388,44 € / Restes à réaliser en recettes : 25.664,00 € / **Affectation en réserves (1068) : 96.709,87 € / Report en fonctionnement (R002) : 432.089,47 €.** Adopté à l'unanimité.

Point 2 : Vote compte administratif – Budget M49 - Fonctionnement : Dépenses : 35.308,41 € / Recettes : 42.107,74 € / Excédent de clôture : 6.799,33 € / Résultat antérieur reporté : 0,00 € / Résultat cumulé : 6.799,33 € - Investissement : Dépenses : 45.063,93 € / Recettes : 31.446,87 € / Résultat de l'exercice : - 13.617,06 € / Résultat antérieur reporté : - 7.422,49 € / Restes à réaliser : 0,00 € / **Affectation en réserves (1068) : 6.799,33 € / Report en fonctionnement (R002) : 0,00 €.** Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Votre compte administratif – budget lotissement Barri Pitchou - Fonctionnement : Dépenses : 9.182,39 € / Recettes : 9.182,39 € / Excédent de clôture : 0,00 € / Résultat antérieur reporté : 0,00 € / Résultat cumulé : 0,00 € - Investissement : Dépenses : 9.182,39 € / Recettes : 0,00 € / Résultat de l'exercice : -9.182,39 € / Résultat antérieur reporté : 0,00 € / Restes à réaliser : 0,00 € / **Affectation en réserves (1068) : 0,00€ / Report en fonctionnement (R002) : 0,00 €.** Adopté à l'unanimité.

Point 4 : approbation comptes de gestion : les comptes de gestion M14, M49, lotissement Barri Pitchou, lotissement ds Champs dressés, pour l'exercice 2016 par le Receveur, Mme Hélène JULLIEN, conformes aux écritures de l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve. Adopté à l'unanimité.

Point 5 : organisation services transports scolaires - Vu le transfert de la compétence en matière d'organisation de services de transports scolaires entre le département et la région, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec le département portant délégation de compétence pour un coût nul (0,00 €). Adopté à l'unanimité.

Point 6 : location appartement presbytère - Monsieur le Maire propose de louer à Mlle Séverine CALMETTE, à compter du 22 avril 2017, l'appartement du premier étage de l'ancien presbytère St Pierre (côté est), située au 2- place de Verdun pour un loyer de 415,00 €, avec dépôt de garantie égal à un mois de loyer. Adopté à l'unanimité.

Point 7 : convention avec le SYADEN pour une mission de conseil en énergie partagé (CEP) – Vu l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal, le conseil municipal accepte de s'engager avec le SYADEN pour une mission de conseil en énergie partagé par la mise en place d'actions et de solutions techniques visant à réduire et maîtriser ses consommations énergétiques. Ce service se déroule sur 3 ans pour un forfait annuel de 700 €. Adopté à l'unanimité.

Point 8 : convention d'adhésion à la prestation d'analyse de projet ENR (énergie renouvelable) mise en place par le SYADEN - Le SYADEN met en œuvre des actions de conseil au profit des communes volontaires décidant de mettre en place les missions d'accompagnement de projets d'énergies renouvelables. Le forfait de 600 € pour une durée de 1 an. Le conseil accepte cette adhésion. Adopté à l'unanimité

Point 9 : candidature acquisition terres – suite au point 8, le conseil municipal décide de proposer la candidature de la commune de Montferrand pour l'acquisition de tout ou partie de la parcelle ZP 11 d'une surface de 7ha 11a 20 ca, en vue de poursuivre le projet de parc photovoltaïque sur ce secteur. Adopté à l'unanimité.

Point 10 : question diverses

- ◆ projet lotissement Peyre-Clouque : quatre problématiques soulevées lors de l'étude : terrain privé en plus de celui de la mairie, STEP (100 m d'habitations), terrain « enclavé » Bastrios, cheminement. Poursuite des investigations.
- ◆ Remplacement agent technique : convention avec la CCCLA pour un agent à 15h/hebdomaires, 21 €/h. Recrutement en cours.
- ◆ SMICTOM de l'Ouest Audois : 112 €/hab. Etude pour réduire tournée. Montferrand candidat.
- ◆ Révision bases fiscales : révision des bases fiscales des habitations en classe 6M et 7.
- ◆ Problème d'évacuation et d'alimentation au réfectoire. Intervention très rapide des entreprises Arnaud et Cravero. Gros dégâts dans le vide-sanitaire.
- ◆ Problèmes internet : clôture du dossier adressé à l'opérateur, copies au SYADEN et à la CCCLA.
- ◆ Classement abords Canal du Midi : aucune suite donnée à notre requête ; pas de changement sur le projet initial. Modifications à la marge sur l'ensemble du tracé.
- ◆ Journée citoyenne fixée au 30/09
- ◆ Prochaines réunions : commission des finances le 5 avril à 20h30 ; conseil municipal le 12 avril à 20h45 et le 26 avril à 20h45.

La séance est levée à 0h45.

Le Maire,
Ch. PRADEL

